

Energies marines renouvelables Cahier des charges

La raréfaction des énergies fossiles, leur inégale répartition géographique, les tensions qui en résultent sur les prix font de la question énergétique un enjeu de développement majeur. A ces considérations économiques et géopolitiques s'ajoute désormais la reconnaissance de l'impact des activités humaines sur le réchauffement climatique par l'émission de gaz à effet de serre.

De ce constat résulte un double enjeu de diversification du bouquet énergétique et de préservation de l'environnement par la lutte contre l'effet de serre. C'est pourquoi les énergies renouvelables sont aujourd'hui devenues une composante fondamentale de la politique énergétique. L'Union européenne s'est ainsi fixé l'objectif ambitieux de parvenir en 2020 à une consommation énergétique issue à 20% des énergies renouvelables. Si cet objectif a été repris par plusieurs pays (dont la France), il faut noter que tous n'en sont pas au même stade. Alors que certains pays ont affirmé des politiques volontaristes en matière de développement des énergies renouvelables, et en particulier dans le Nord de l'Europe, d'autres pays sont encore relativement peu avancés dans le domaine.

L'une des caractéristiques communes aux régions du RTA est leur environnement marin littoral, l'océan Atlantique, qui présente des menaces et des opportunités tout aussi communes. Les énergies marines renouvelables font partie des menaces et des opportunités pour lesquelles la collaboration entre les régions du RTA peut apporter une contribution importante.

Le titre provisoire suivant est proposé : « *Développement des énergies marines renouvelables dans l'Arc Atlantique : conditions de réussite* ». Il pourra être soumis à des propositions de modification en fonction de l'avancée de l'étude.

L'objectif principal de l'étude transnationale du RTA pourrait être le suivant :

« Afin de saisir l'opportunité offerte par l'Espace atlantique en termes de ressources marines, ce travail a pour objectifs principaux d'identifier les obstacles possibles au développement des énergies marines renouvelables dans les régions atlantiques : obstacles d'ordre juridique, administratif, économique, social et environnemental, et de définir des recommandations qui permettent ou contribuent à lever ces obstacles. Pour cela, un certain nombre de points, décrits ci-dessous, seront examinés. Ces pistes de travail pourront constituer un point de départ pour présenter un projet Interreg IV B Arc Atlantique en 2009. »

Contenu et plan

Le travail pourrait s'organiser autour des thèmes suivants :

1) Introduction aux EMR : énumération et description

Il s'agira de réaliser un rapide aperçu des atouts et des faiblesses de chacune des sources d'énergies renouvelables marines (maîtrise de la technologie, coût et qualité de l'énergie produite, bilan carbone, impact sur l'environnement...), ainsi que des possibilités de développement (ordre de grandeur des productions par rapport aux besoins, stockage et transport...).

- a. La production, le stockage et le transport d'électricité
L'éolien offshore, la houle, les marées et les courants, les différences de salinité, les différences de température, etc.
- b. La production, le stockage et le transport de chaleur
La biomasse marine, etc.
- c. La production, le stockage et le transport de carburants
Les biocarburants obtenus à partir de la biomasse marine, etc.

2) Situation actuelle des EMR : contexte et expériences innovantes

Il est utile de passer en revue les expériences et les innovations menées par d'autres régions, dans l'Espace Atlantique mais aussi en dehors, afin de mettre en évidence les innovations, les initiatives porteuses, mais aussi les échecs.

On analysera la situation :

- a. Dans l'Arc Atlantique uniquement
Analyse des aspects :
 - a.1. technologiques
 - a.2. réglementaires
 - a.3. juridiques
 - a.4. politiques
 - a.5. économique-financiers
 - a.6. environnementaux
 - a.7. sociaux
- b. Dans le reste du monde

3) Enjeux et propositions pour le développement des EMR

N.B. La structuration de cette partie est provisoire et reste soumise aux parties 1 et 2 qui seront traitées préalablement.

- a. Une maîtrise des technologies
- b. Un contexte réglementaire et politique favorable
- c. Une intégration réussie dans le tissu économique
- d. Un bilan environnemental satisfaisant
- e. Une acceptabilité sociale
- f. Des synergies et des complémentarités entre activités

4) Rappel des propositions

5) Résumé exécutif

Documents de référence (à compléter)

Documents généraux

- Dimension technologique
- Dimension réglementaire, juridique, politique
- Dimension économique et financière
- Dimension sociale et environnementale

Méthodes de travail à observer

Dans un premier temps, il est entendu que la collecte des informations nécessaires à l'élaboration de l'étude devra s'effectuer de trois manières différentes :

1. L'élaboration de fiches, à faire compléter par les organismes membres du RTA.
2. L'étude de travaux déjà réalisés sur le thème de référence mais ayant une portée et un sujet différent. Elle résultera de l'élaboration d'une bibliographie de référence.
3. La réalisation d'auditions d'experts compétents sur le thème de l'étude. Ils transmettront au Groupe de travail leurs expériences et leurs inquiétudes et pourront également être interrogés par ce dernier.

Après avoir collecté les informations, il est nécessaire de rédiger à l'aide de celles-ci les parties 1 et 2 du plan, de façon à pouvoir l'examiner. A partir de là, il sera alors possible de se concentrer sur les menaces détectées en effectuant une analyse de type AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) pour finalement obtenir quelques conclusions et recommandations permettant de remédier à ces menaces.

<u>Atouts</u>	<u>Faiblesses</u>	<u>Propositions</u> → → → → → →
<u>Opportunités</u>	<u>Menaces</u>	

Cette méthode est donnée à titre indicatif. Au cours de l'étude, si un ou plusieurs champs d'intervention sont mis en évidence et qu'une opinion commune se dégage, celle-ci pourra être adaptée à l'initiative du Groupe de travail afin de permettre, dans les meilleures conditions possibles, la réalisation de propositions précises.

Calendrier

La durée de l'étude est de 16 mois. Elle est déterminée par le Comité d'orientations. Cependant, il n'est pas exclu qu'en avril ce dernier prévoie la date d'ouverture de la session de présentation des projets à la seconde réunion d'aide du programme Interreg IV B. D'abord, parce qu'il est possible que cette date soit repoussée et parce qu'il n'est pas nécessaire d'avoir déjà travaillé sur les conclusions de l'étude pour présenter le projet à Interreg IV B.

Mois 1 = juin 2008

- 1- 1^{ère} réunion du Groupe de travail (mois 1)
 - adoption et ratification des institutions membres du Groupe de travail ;
 - adoption du titre initialement prévu pour l'étude ;
 - établissement d'un calendrier ;
 - définition de l'objectif de l'étude ;
 - organisation du sommaire de l'étude ;
 - définition des méthodes de travail ;
- 2- Entre la réunion 1 et la réunion 2
 - constitution des différentes sections au sein du groupe de travail ;
 - proposition et adoption des systèmes de collecte des informations ;
 - proposition et mise en place d'auditions qui auront lieu lors de la réunion 2 ;
- 3- 2^{ème} réunion du Groupe de travail (mois 6)
 - validation du cahier des charges de l'étude ;
 - auditions d'experts ;
- 4- Entre la réunion 2 et la réunion 3
 - rédaction et envoi des fiches aux partenaires ;
 - collecte d'informations au moyen des fiches ;
 - proposition d'une bibliographie de référence ;
- 5- 3^{ème} réunion du Groupe de travail (mois 9-10)
 - étude de la bibliographie proposée ;
 - étude des informations obtenues au moyen des fiches ;
 - auditions d'experts ;
- 6- Entre la réunion 3 et la réunion 4
 - rédaction des parties 1 et 2 du rapport ;
 - préparation de la proposition de projet à présenter lors de la seconde réunion des projets « Espace Atlantique » 2007-2013 du programme de coopération territoriale Interreg IV B financé par le FEDER.
- 7- 4^{ème} réunion (mois 12-13)
 - étude et validation des parties 1 et 2 du rapport ;
 - adoption de la proposition de projet à présenter lors de la seconde réunion des projets « Espace Atlantique » 2007-2013 du programme de coopération territoriale Interreg IV B financé par le FEDER.
- 8- Entre la réunion 4 et la réunion 5
 - analyse des données provenant des parties 1 et 2 ;
 - rédaction de propositions à partir de l'analyse effectuée ;
 - mise au point des analyses réalisées à partir des données des parties 1 et 2 et des propositions rédigées à partir de ces mêmes analyses.
- 7- 5^{ème} réunion (mois 16)
 - validation des analyses réalisées à partir des données des parties 1 et 2 et des propositions rédigées à partir de ces mêmes analyses ;
 - validation finale de l'étude réalisée par le Groupe de travail.